

BAREME DES HONORAIRES

LOCATION D'IMMEUBLE OU LOCAUX A USAGE D'HABITATION

selon la loi ALUR décret n°2014-890 du 1er août 2014

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail:

- * En dessous de 40 m² : 8 € TTC le m² (superficie habitable)
- * De 40 m² à 60 m² : 6 € TTC le m² (superficie habitable)
- * Au-dessus de 60 m² : 5€ TTC le m² (superficie habitable)

Etat des lieux d'entrée:

- 3 € TTC le m² (superficie habitable).

Ces frais sont identiques pour le bailleur et le locataire.
(TVA actuelle 20%)

LOCATION DE PARKING/BOX/REMISE

Un Mois de loyer charges comprises TTC
(partagés par moitié entre le bailleur et locataire)
TVA actuelle 20%

HONORAIRES DE GESTION DE BIENS IMMOBILIERS

7% H.T des sommes encaissées soit 8,40% T.T.C
TVA actuelle 20%

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Assurance loyers impayés :

SOLLLY AZAR ASSURANCES 2.30% du quittancement.

Frais de gestion des contrats d'assurances précités:

0,41% H.T des sommes encaissées soit 0,50 % T.T.C

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

(parking, habitation, bureaux, boutique...)

TVA actuelle 20%

Minimum de perception : 2 500 € H.T à 4 500 € H.T

8% HT	sur la tranche comprise entre	45 000 € et 80 000 €
7% H.T	sur la tranche comprise entre	80 001 € et 140 000 €
6% H.T	sur la tranche comprise entre	140 001 € et 230 000 €
5% H.T	sur la tranche comprise entre	230 001 € et plus

LES HONORAIRES PEUVENT ETRE A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SUIVANT LE MANDAT

LOCATION DE COMMERCE, BUREAUX, BOUTIQUE

A la charge du preneur

Un mois de loyer charges comprises TTC pour les locations allant jusqu'à 600 € de loyer mensuel.
7 % H.T de la première période triennale (T.V.A 20%) pour les locations avec un loyer mensuel supérieur à 600 €

Rédaction d'acte : 2% H.T du loyer annuel hors charges

Minimum de perception : 250 € H.T (T.V.A 20%)

Rédaction avenant au bail : Forfait : 150 € H.T (T.V.A 20%)